



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 12 mai 2026 à 13 h 34 à laquelle sont présents, messieurs les conseillers Steve Moran, président, Adrian Corbo et mesdames les conseillères Caroline Murray et Catherine Craig-St-Louis formant quorum du comité.

Est absente, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Véronique Angers, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de Cabinet et M^e Véronique Denis, greffière.

CE-2026-334

PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 29 AVRIL 2026 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 28 AVRIL 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 29 avril 2026 ainsi que de la séance spéciale tenue le 28 avril 2026 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2026-335

SOUSSION 2026 SP 128 - RÉHABILITATION DE CHAUSSÉES 2024 - ARTÈRES ET COLLECTRICES (LOT 1 - PHASE 2) - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU ET DE DESCHÈNES - ADRIAN CORBO ET CAROLINE MURRAY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à l'entrepreneur Pavage GIP (GIP Paving inc.), située au 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9L 3G9, pour la réalisation des travaux du projet de réhabilitation de chaussée 2024 – artères et collectrices (lot 1 – phase 2), sur le boulevard Saint-Raymond, entre les boulevards des Allumettières et Alexandre-Taché, ainsi que sur le chemin d'Aylmer, entre les rues Victor Beaudy et Maple Grove. Le contrat est accordé sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 2 710 663,61 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 mars 2026, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme;

- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin de permettre à l'entrepreneur Pavage GIP (GIP Paving inc.) de réaliser les travaux du projet de réhabilitation de la chaussée du chemin d'Aylmer, dans le secteur Aylmer, en dehors des heures permises, sur une période approximative de cinq semaines à l'été 2026.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2026.

Adoptée

CE-2026-336

SOUSSION 2025 SP 368 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA RUE NOTRE-DAME, PHASE 4, DE LA RUE CAMPEAU AU BOULEVARD LORRAIN - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - TIMMY D. JUTRAS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme T.G.C. inc., 535, rue Pépin, Sherbrooke, Québec, J1L 1X3, pour la phase 4 des travaux de réfection des services municipaux de la rue Notre-Dame, de la rue Campeau au boulevard Lorrain, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 7 100 000,00 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 27 mars 2026, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2026.

Adoptée

CE-2026-337

SOUSSION 2026 SP 056 - PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE 2025 (LOT 1 - PHASE 1) - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE MITIGOMIJOKAN, DE HULL-WRIGHT ET DE LIMBOUR - VINCENT ROY, RACHEL M. DESLAURIERS, STEVE MORAN ET JULIE BÉLISLE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à l'entrepreneur Eurovia Québec Construction inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, pour les travaux de réfection routière 2025 (Lot 1 - Phase 1), sur les rues Saint-Alexandre, de Brouage, North et Victoria. Le contrat est accordé sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 2 167 559,75 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 2 avril 2026, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2026.

Adoptée

CE-2026-338

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE À EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR LE BOULEVARD SAINT-RAYMOND - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU PLATEAU ET DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-ANNE - BETTYNA BÉLIZAIRE ET ISABELLE COUSINEAU

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable doit réaliser des travaux de réhabilitation de chaussée sur le boulevard Saint-Raymond, du boulevard de la Cité-des-Jeunes à la rue Archambault;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'une durée de deux semaines consécutives seront exécutés entre le mois d'août et le mois d'octobre 2026;

CONSIDÉRANT QU'il y aura une fermeture complète d'une direction à la fois selon les phases et la déviation du trafic en contre-sens;

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux de réhabilitation de la chaussée, la circulation sur ce tronçon serait grandement affectée, s'ils étaient effectués de jour;

CONSIDÉRANT QU'au moins une voie sera maintenue dans chaque direction sur la chaussée ouverte en déviant une voie sur la chaussée de la direction opposée qui est non entravée selon les phases;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère désire réaliser les travaux de nuit (de 19 h à 7 h du lundi au vendredi) et de fin de semaine (vendredi 19 h à lundi 5 h), le tout afin de minimiser les impacts sur la circulation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003;

CONSIDÉRANT QU'un nombre limité de résidences seront potentiellement affectées :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser le ministère des Transports et de la Mobilité durable à réaliser des travaux de réhabilitation de la chaussée sur le boulevard Saint-Raymond, du boulevard de la Cité-des-Jeunes à la rue Archambault, hors des heures permises;
- demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de publier les communiqués à la population et d'aviser le Service des infrastructures et des projets de l'horaire exact des travaux, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2026-339

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE À EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR L'ÉCHANGEUR DE LA MONTÉE PAIEMENT ET DE L'AUTOROUTE GUY-LAFLEUR - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL, DE BELLEVUE ET DU VERSANT - CATHERINE CRAIG-ST-LOUIS, CHLOÉ BOURGEOIS ET LUC CHÉNIER

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable doit réaliser des travaux de réaménagement de l'échangeur de la montée Paiement et de l'autoroute Guy-Lafleur;

CONSIDÉRANT QUE les travaux s'effectueront du mois d'août au mois de décembre 2026;

CONSIDÉRANT QU'il y aura des fermetures complètes occasionnelles de la montée Paiement et de l'autoroute Guy-Lafleur avec des chemins de détour sur le réseau municipal selon les phases;

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux avec fermetures complètes de l'échangeur, la circulation sur ce tronçon serait grandement affectée, s'ils étaient effectués de jour;

CONSIDÉRANT QU'un chemin de détour sur le réseau municipal sera mis en place lors des fermetures complètes;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère désire réaliser les travaux avec fermetures complètes de nuit (de 19 h à 7 h du lundi au vendredi) et de fin de semaine (vendredi 19 h à lundi 5 h), le tout afin de minimiser les impacts sur la circulation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003;

CONSIDÉRANT QU'un nombre limité de résidences seront potentiellement affectées :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser le ministère des Transports et de la Mobilité durable à réaliser des travaux de réaménagement de l'échangeur de la montée Paiement et de l'autoroute Guy-Lafleur, hors des heures permises;
- demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de publier les communiqués à la population et d'aviser le Service des infrastructures et des projets de l'horaire exact des travaux, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2026-340

SOUSSION 2025 SP 258 - CENTRE AQUATIQUE PAUL-PELLETIER - TRAVAUX DE MISE AUX NORMES - PHASE II - PROJET 19-2015 - DISTRICT ÉLECTORAL DESCHÊNES - CAROLINE MURRAY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Entrepreneurs généraux Raymond & Associés inc., 65, rue Jean Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2, pour les travaux de mise aux normes du Centre aquatique Paul Pelletier – Phase II, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 7 665 532,72 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 avril 2026, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2026.

Adoptée

CE-2026-341

CESSION D'UNE SERVITUDE SOUS FORME D'ÉCHANGE – 297, RUE ALICE - PARCELLE DES LOTS 1 936 572 ET 1 936 581 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - TIMMY D. JUTRAS

CONSIDÉRANT QU'une conduite d'aqueduc ainsi qu'une portion de trottoir appartenant à la Ville de Gatineau empiètent sur le lot 2 957 491 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, correspondant à l'immeuble situé au 615, rue Georges, administré par la Commission scolaire Western Québec;

CONSIDÉRANT QU'une clôture et des aménagements paysagers situés au 297, rue Alice, également administré par la Commission scolaire Western Québec, empiètent sur les lots 1 936 572 et 1 936 581 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, correspondant aux emprises des rues Guillemette et Napoléon-Groulx appartenant à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu de ne pas procéder à l'aliénation des portions de lots concernées et de privilégier plutôt un échange de servitudes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte la cession de gré à gré, en faveur de la Ville de Gatineau, d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique consentie à titre gratuit par la Commission scolaire Western Québec sur une partie du lot 2 957 491 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie de 348,8 m², et ce, conformément aux conditions stipulées dans l'offre dûment signée le 18 février 2026;
- accepte la cession de gré à gré, en faveur de la Commission scolaire Western Québec, d'une servitude temporaire à titre gratuit portant sur une partie du lot 1 936 572 d'une superficie de 346,9 m², ainsi que sur une partie du lot 1 936 581 d'une superficie de 296,5 m² du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, et ce, conformément aux conditions stipulées dans l'offre dûment signée le 18 février 2026;
- mandate le Service du greffe à préparer les documents nécessaires relatifs aux actes de servitude et coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- autorise le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme de cette transaction en s'assurant du respect des termes et conditions de l'échange à intervenir.

La mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisées à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2026-342

SOUSSION 2025 SP 283B - SERVICE DE NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES STATIONNEMENTS INTÉRIEURS ET ÉTAGÉS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 17 mars 2026, les firmes ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des sections, à savoir :

- la firme 174541 Canada inc., 251, rue Laramée, Gatineau, J8Y 2Z4, pour la section 1 – Secteur Aylmer et Section 4 – Secteur Hull Centre-Ville, pour le service de nettoyage et entretien des stationnements intérieurs et étagés pour une période de trois ans pour un montant approximatif de 13 762,51 \$ incluant les taxes, pour la section 1 et de 110 238,03 \$ incluant les taxes, pour la section 4;
- la firme 9423-6627 Québec inc., 43, chemin Champagne, Val-des-Monts, J8N 7B3, pour la section 2 – Secteur Hull, pour le service de nettoyage et entretien des stationnements intérieurs et étagés pour une période de trois ans pour un montant approximatif de 31 381,28 \$ incluant les taxes;
- la firme 6535755 Canada inc. (Envert et Fils), 1662, rue Routhier, Gatineau, J8R 3Y7, pour la section 3 – Secteur Gatineau, pour le service de nettoyage et entretien des stationnements intérieurs et étagés pour une période de trois ans pour un montant approximatif de 84 216,89 \$ incluant les taxes.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l'octroi du contrat et à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2027 à 2029 afin de donner suite à la présente.

Les fonds seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Information budgétaire				Description	du	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet	sous-projet		
62360		0442	10307.02	STP EE – Édifices - Constance Provost – 115 rue Principale		13 762,50 \$
62360		0442	10304.01	STP EE - Autres édifices (Général) – 15 Leduc		31 381,29 \$
62360		0442	10316.01	STP EE – Stationnement de la Cité – 540, boulevard de la Cité		84 216,90 \$
62360		0442	10307.03	STP EE - Maison du citoyen – 25, rue laurier		110 238,03 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mai 2026.

Adoptée

CE-2026-343

SOUSSION 2026 SP 018 - PROGRAMME DE RAPIÉÇAGE 2026 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge des contrats pour les sections 1 et 2 à la firme Eurovia Québec Construction inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, pour le programme de rapiéçage 2026 pour une période de six mois, pour un montant total approximatif de 386 862,13 \$ incluant les taxes, pour la section 1, et 174 934,46 \$ incluant les taxes, pour la section 2, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 mars 2026, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour chaque section.

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l'octroi du contrat.

Les fonds seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
63210	0061	0085	10352.02	STP VOI-Rue pavées-Général	343 871,79 \$
63210	0061	0085	10352.99	STP VOI- OPEX- Rue pavées-Général	180 696,51 \$
63210	0061	0085	10346.99	STP VOI— Ajustement des structures	37 228,29 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2026.

Adoptée

CE-2026-344

SOUSSION 2026 SP 017 - PROGRAMME DE RESURFAÇAGE 2026 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe Pavage CG (11325973 Canada inc.), 465, chemin industriel, L'Ange-Gardien, J8L 0A9, pour le programme de resurfaçage 2026 pour une période de six mois, pour un montant total approximatif de 2 541 934,54 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 9 avril 2026, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
63210	0061	0085	10346.99	Rapiéçage – STP VOI – Ajustement des structures	165 370,83 \$
63210	0061	0061	20788.05	Méga Rapiéçage 2026	657 078,22 \$
63210	0061	0061	20799.11	Interventions palliatives 2025	319 220,42 \$
63210	0061	0061	20799.12	Interventions palliatives 2026	1 400 265,07 \$

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l'octroi du contrat.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mai 2026.

Adoptée

CE-2026-345

SOUSSION 2025 SP 665 - SERVICE D'ARBORICULTURE - ENTRETIEN DES JEUNES ARBRES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 11182609 Canada inc., 132, chemin Groulx, Cantley, J8V 3M6, pour les services d'arboriculture et d'entretien des jeunes arbres, pour deux ans, pour un montant approximatif de 221 326,88 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 29 avril 2025, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada. Le contrat pourrait être renouvelé pour une période additionnelle d'une année, ce qui porterait le montant total à 331 990,31 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l'octroi du contrat et à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2027 à 2029 afin de donner suite à la présente.

Les fonds seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
63210	0061	0096	10333.02	STP PEVA Arboriculture	- 221 326,88 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mai 2026.

Adoptée

Madame la conseillère Catherine Craig-St-Louis déclare son potentiel conflit d'intérêts sur le projet ci-dessous et déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations et s'abstiendra de voter sur cet item.

CE-2026-346

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 17 AU 23 AVRIL 2026 AU MONTANT DE 8 155 616 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés pour la période du 17 au 23 avril 2026 au montant de 8 155 616 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2026.

Adoptée

CE-2026-347

CONGÉDIEMENT - EMPLOYÉ NUMÉRO 110878

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les différents manquements de l'employé numéro 110878 à travers le temps ont fait en sorte de rompre de façon irrémédiable le lien de confiance entre ce dernier et la Ville;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné autorisent les conclusions suivant l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le congédiement de l'employé numéro 110878.

Adoptée

CE-2026-348

SOUMISSION 2026 SP 148 - GRÉ À GRÉ - ENTENTE DE VISIBILITÉ - OLYMPIQUES DE GATINEAU - SERVICE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE le Centre Slush Puppie accueille et permet au club de hockey les Olympiques de Gatineau inc. de jouer ses parties locales et de tenir d'autres activités connexes qui y sont reliées depuis 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2021-713 adoptée par le comité exécutif de la Ville de Gatineau le 18 août 2021, concluait une entente avec Les Olympiques de Gatineau inc. concernant l'achat de visibilité publicitaire pour une valeur de 50 000 \$ sur cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE les Olympiques et la Ville de Gatineau désirent convenir d'une nouvelle entente incluant l'achat de visibilité publicitaire dans le Centre Slush Puppie;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est pour un terme de cinq ans, laquelle débutera le 1^{er} juillet 2026 et se terminera le 30 juin 2031;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de visibilité favorisera la valorisation de l'image institutionnelle de la Ville de Gatineau et contribuera à accroître le rayonnement de Gatineau et à mettre en valeur la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte l'entente de visibilité entre les Olympiques de Gatineau inc. et la Ville de Gatineau pour cinq ans, laquelle débutera le 1^{er} juillet 2026 et se terminera le 30 juin 2031;
- accorde une contribution financière de 72 800 \$ par année plus les taxes applicables, aux Olympiques de Gatineau inc. pour la durée de cette entente;
- autorise le directeur général à signer l'entente;
- autorise le trésorier à émettre un chèque de 72 800 \$ par année plus les taxes, sur présentation d'une facture, en contribution financière aux Olympiques de Gatineau inc.;
- autorise le trésorier à prévoir aux budgets de 2027 à 2031, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2026.

Adoptée

CE-2026-349

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET AU CENTRE SLUSH PUPPIE

CONSIDÉRANT QUE l'espace muséal Robert-Guertin permettra de rendre hommage à l'ancien aréna Robert-Guertin à travers un parcours historique mettant en valeur les faits marquants, les événements et les acteurs qui ont contribué à son rayonnement;

CONSIDÉRANT QUE cet aréna représente une partie importante de l'histoire communautaire, événementielle et sportive de la Ville de Gatineau, ayant marqué plusieurs générations;

CONSIDÉRANT QUE le projet offre une occasion de rayonnement au-delà de Gatineau à travers la programmation événementielle et sportive de Slush Puppie et son nombre élevé de visiteurs annuellement;

CONSIDÉRANT QUE le projet a un impact sur la mise en valeur de l'identité gatinoise, du développement culturel et social, et ce, conformément aux principes directeurs du Guide visant à encadrer le fonds de rayonnement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte que la Ville de Gatineau accorde une aide financière de 25 000 \$ à Vision Multisports Outaouais pour le projet d'espace muséal Robert-Guertin;
- autorise le trésorier à émettre un chèque de 25 000 \$, sur présentation d'une facture, en contribution financière à « Vision Multisports Outaouais ».

Les fonds seront pris à même le sous-projet 10072.01 (fonds de rayonnement).

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2026.

Adoptée

STEVE MORAN
Président
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif